

*Date de dépôt : 23 novembre 2021*

## **Rapport**

**de la commission judiciaire et de la police chargée d'étudier la proposition de résolution de M<sup>me</sup> et MM. Christo Ivanov, André Pfeffer, Virna Conti, Stéphane Florey, Patrick Lussi, Thomas Bläsi, Patrick Hulliger, Marc Falquet pour des mesures urgentes contre la criminalité transfrontalière (Ne laissons pas tomber Perly-Certoux !)**

*Rapport de majorité de M<sup>me</sup> Xhevrie Osmani (page 1)*

*Rapport de première minorité de M. Marc Falquet (page 19)*

*Rapport de seconde minorité de M. François Baertschi (page 22)*

## RAPPORT DE LA MAJORITÉ

### **Rapport de M<sup>me</sup> Xhevrie Osmani**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La présente résolution a été examinée par la commission judiciaire et de la police lors de trois séances qui se sont tenues lors de trois séances entre mars et septembre 2020. Le procès-verbal a été tenu avec précision par M<sup>me</sup> Christelle Verhoeven. La commission a été scientifiquement assistée par M. Jean-Luc Constant, secrétaire scientifique (SGGC), et par M. Sébastien Grosdemange, secrétaire général adjoint (DSPS). Qu'ils en soient tous remerciés.

## **Audition de M. Christo Ivanov, premier signataire**

M. Ivanov commence par faire la genèse de cette résolution. En automne dernier, il y a eu des agressions et de graves problèmes au niveau de la commune de Perly-Certoux ; la population a été secouée par cela. Il explique que M<sup>me</sup> Céline Amaudruz, conseillère nationale, et lui-même ont assisté au débat qui a eu lieu entre les douanes, la police et la population (environ 500 personnes). Il déplore qu'ils n'aient été que les deux seuls élus cantonaux et nationaux à s'être déplacés. Il a été frappé de voir la violence des échanges entre la population et la police ou la douane ; il a pu ressentir l'impression de grande solitude de la population face à ces débordements, agressions et actes de violence. C'est suite à ces raisons qu'il a décidé de déposer cette résolution. Il mentionne que M<sup>me</sup> Céline Amaudruz a réussi à faire changer l'ordre du jour du Conseil national à Berne afin d'évoquer la problématique transfrontalière suite aux problèmes de Perly-Certoux et du canton du Vaud (divers braquages sur l'autoroute, explosion de bancomats, etc.). Ce problème va au-delà du canton de Genève. Elle a donc réussi à faire voter plus de 80 conseillers nationaux dans le sens d'avoir un débat fédéral sur la problématique des frontières, d'où découle cette résolution.

M. Ivanov explique que suite aux événements récents de Perly-Certoux et en étant à l'écoute de la population, on se rend compte que dans bien des cas, la douane arrive avant la gendarmerie ou la police de proximité ; cela est très mal vécu par la population (échanges assez vifs à ce sujet lors du débat). La résolution propose deux invites : la réintroduction du contrôle aux frontières afin de garantir la sécurité intérieure, ce que les accords de Schengen autorisent et le soutien ponctuel de la police militaire (pas l'armée) pour venir en appui au corps de gardes-frontières.

Un député (S) comprend qu'un déficit dans la sécurité est relevé par cette résolution, qui souhaite que plus de personnel soit affecté à ces contrôles. Il est d'accord avec cela, mais se souvient d'une séance à la Commission des finances à laquelle les groupes des Socialistes, des Verts et d'Ensemble à gauche ont voté tous les postes que le Conseil d'Etat demandait en matière de sécurité (budget 2020), alors que les groupes de droite les ont refusés. Il ne comprend pas comment des groupes du Grand Conseil peuvent déposer des projets de lois demandant des postes et les refusent au moment du vote.

M. Ivanov répond qu'il y a bien un déficit évident dans la sécurité et qu'il faut y affecter plus de personnel. Il rappelle que les groupes UDC et MCG ont déposé à mainte reprise des demandes d'augmentation d'effectifs, qui ont toujours été refusées par le Grand Conseil. Il précise qu'une demande d'augmentation des postes a également été faite à Berne afin que des fonds financiers soient débloqués pour les cantons. La résolution a notamment été

déposée pour que Berne donne les moyens aux cantons frontières de pouvoir avoir une augmentation des postes. Il poursuit et met en avant une solution potentielle : à l'aéroport, il y a des douaniers qui font du contrôle de passeports ou des tâches qui pourraient être faites par d'autres personnes assermentées afin de pouvoir les remettre sur le terrain. Bien que les démarches aient été faites à Berne, il pense qu'il est important que le canton de Genève montre qu'il existe et dépose des textes pour faire bouger les choses au niveau fédéral.

Un député (MCG) se demande si une action au niveau cantonal ne pourrait pas également être faite, afin de compléter la proposition, notamment au niveau de la police de proximité et/ou municipale. Il mentionne l'audit de la Cour des comptes concernant indirectement les problèmes rencontrés à Perly-Certoux.

M. Ivanov explique que la nuit, il n'y a qu'une seule patrouille de police qui est entre la Plaine et Versoix, il ne faut alors pas s'étonner que les douanes arrivent sur place avant la police. C'est pourquoi, il a déposé en parallèle une modification de la LPol qui doit être complètement revue suite au rapport de la Cour des comptes et au manque d'efficacité sur le terrain. Selon lui, il manque entre 8 et 10 gendarmes par jour.

Un député (UDC) pense qu'aujourd'hui, il faut assurer la défense du territoire et avoir une tolérance 0 vis-à-vis de la criminalité. Il est inadmissible qu'autant de criminels puissent passer la frontière pour commettre des délits. Il se souvient que lors de la conférence sur la Palestine, les frontières avaient été fermées et il y avait eu 80% de délits en moins à Genève. Il se demande si le problème ne vient pas du fait que l'on « invite » les criminels à venir commettre des délits à Genève en raison du laxisme de la justice au niveau des peines. Selon lui, il faut resserrer les peines et interpellier la justice. Il ne comprend pas que le premier délit « soit cadeau ». Il pense qu'il faut renforcer et travailler au niveau de la justice pour que les peines soient réellement dissuasives et permettent d'éviter un tourisme criminel.

M. Ivanov ne juge pas la justice, mais il a effectivement l'impression que pour certaines affaires (braquages, gros dossiers, etc.), les criminels préfèrent se faire juger en Suisse, qui est moins sévère, plutôt qu'ailleurs. Il précise qu'à Berne, une augmentation des peines par rapport à la problématique de la violence faite aux femmes a été demandée, mais a été refusée par le Parlement fédéral ; pour l'instant il n'y a pas une volonté à vouloir durcir le code pénal alors que, selon lui, des aménagements devraient être faits pour être plus dissuasifs.

Une députée (Ve) remarque que la date de dépôt de la résolution est le 13 décembre 2019 et souhaiterait savoir si M. Ivanov est au courant du débat lié à la délinquance transfrontalière ayant eu lieu au mois de décembre, montrant une certaine préoccupation de Berne. Elle souhaite également savoir ce qu'il pense des propos du conseiller fédéral UDC mentionnant que la police et les gardes-frontières font un excellent travail. Suite à ce débat, elle remarque que l'outil utilisé n'est pas forcément le renforcement des effectifs, mais bien la collaboration entre Genève et les pays voisins. A ce titre, elle demande ce que Genève et la France ont mis en place en matière de coopération. Elle précise que la gauche se préoccupe de la sécurité, bien qu'elle ait peut-être une vision sécuritaire différente.

M. Ivanov précise que la résolution est notamment liée à ce débat évoqué à sa première question. Il indique qu'à la suite du débat à Perly-Certoux, un double dépôt a été fait : un texte au niveau cantonal et la remarquable démarche de M<sup>me</sup> Céline Amaudruz de faire changer l'ordre du jour au Conseil national ; cela est une première. Il rappelle qu'Ueli Maurer ne représente qu'une personne sur sept du collège gouvernemental et qu'il peut être minorisé. Il a pris la position politique du Conseil fédéral qui est en fait une politique de rigueur en dépensant le moins d'argent possible. Concernant la deuxième question, selon lui, la coopération transfrontalière se fait depuis longtemps. Il y a des patrouilles mixtes très efficaces. Il mentionne une opération commune dans le pays de Gex avec une centaine de policiers et de douaniers au cours de laquelle une dizaine de gros braqueurs français ont été arrêtés, dont certains ayant pris part au braquage des fourgons blindés au-dessus de Lausanne. Le renseignement va plus loin, il est européen, voire mondial. Il y a beaucoup de paramètres utilisés pour la lutte contre la criminalité ; il est pour une collaboration franco-suisse/Suisse-européenne en fonction de ce qui a été signé sur le plan internationale.

La députée (Ve) poursuit et demande si cela fonctionne.

M. Ivanov lui répond qu'elle ne fonctionne pas trop mal. Le problème est que les bandits ont toujours des longueurs d'avance sur la police. En tant qu'élus, ils doivent être à l'écoute de la population et faire des propositions. La résolution n'invente rien, il s'agit de la réalité ; les gens ont peur. La résolution demande à pouvoir actionner plus de gardes-frontières qui existent ou d'utiliser la police militaire. Ils sont capables de venir en force d'appoint sur le terrain en complément de ce qu'il y a déjà.

La même députée (Ve) comprend que M. Ivanov était au courant de la réponse du Conseil fédéral jugeant que la police militaire n'est pas nécessaire avant de déposer sa résolution. Elle se demande dès lors en quoi cette

résolution va apporter quelque chose d'autre. Elle aimerait également savoir, selon lui, d'où vient cette peur de la population.

M. Ivanov indique que lors du débat à Perly-Certoux, les gens ont témoigné (jeunes agressés par des bandes françaises, vieilles dames agressées, etc.). Il a été frappé par la détresse de la population. Quant à la police militaire, il estime qu'elle n'est pas uniquement là pour assurer la sécurité lors de conférences internationales, mais également pour protéger la population genevoise.

Un député (PLR) pense que cette résolution peut être traitée de manière constructive sans polémiquer. Il n'est pas tellement pour les résolutions à l'attention du Conseil fédéral. Il se demande si cette résolution ne devrait pas être recentrée sur Genève en demandant une prestation au Conseil d'Etat qui pourrait être de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité dans les régions frontalières genevoises, notamment en sollicitant du Conseil fédéral la réintroduction temporaire du contrôle aux frontières suisses en vue de garantir la sécurité intérieure et l'ordre public. Quant à la sollicitation de la police militaire, il estime qu'elle n'est pas là pour cela et qu'elle a déjà des missions très spécifiques. Il rappelle que de manière générale, lorsqu'un canton sollicite l'aide de l'armée à des fins civiles, il ne peut pas choisir quel corps militaire lui sera fourni, c'est l'armée qui décide. Il pense qu'il serait plus simple de faire référence à l'art. 112 Cst-GE mentionnant que le Conseil d'Etat peut solliciter l'appui de l'armée, d'autres services fédéraux ou d'autres cantons à des fins civiles, étant précisé que le corps des gardes-frontières lui-même peut solliciter l'appui de l'armée. Il prend comme exemple l'engagement connexe de 2015 avec la participation de l'arme : l'appui de huit bataillons d'infanterie au profil des gardes-frontières a permis de réduire de 40% la criminalité frontalière dans le nord-ouest de la Suisse. Il est convaincu que ce type d'opération mérite d'être reconduit sur la durée.

M. Ivanov se dit ouvert à toutes propositions.

Un député (EAG) rappelle que la Suisse est liée par une disposition internationale. Il ne comprend pas que M. Ivanov puisse vouloir remettre en cause l'accord de Schengen et rappelle que la négociation devra avoir lieu entre la Confédération et les autres parties contractantes.

M. Ivanov indique qu'un mandat de négociation est à envisager. L'idée serait d'utiliser la mesure transitoire de la dérogation exceptionnelle pour le faire. Quant à la durée à fixer, elle sera fixée par les autorités compétentes en la matière en collaboration avec Berne et la France. La Confédération

négociera mais que le Conseil d'Etat genevois aura quand même son mot à dire.

Un député (PLR) ne comprend pas le lien fait entre les délits en bande organisée et la frontière. Il relève que Martigny, Lugano et Yverdon sont également touchés par la violence et ces problèmes. Il pense que le lieu d'origine n'est pas déterminant mais que les délinquants viennent commettre des méfaits là où c'est le plus intéressant. Il se demande également comment contrôler la frontière (entrée, sortie, critères). Il est d'accord sur le fait que l'Etat doit assurer l'ordre public mais il ne voit pas comment mettre cela en pratique. Il est pour sa part favorable à continuer de développer la coopération transfrontalière qui marche déjà très bien.

M. Ivanov explique que de précédentes arrestations ont mis en lumière le fait qu'il s'agit de bandes organisées qui viennent de Rhône-Alpes, d'Auvergne, etc. sur le territoire genevois. Il y a un travail de renseignement et de coopération avec Interpol qui doit s'effectuer en amont. L'accord de Schengen favorise l'ouverture des frontières, mais il est d'avis qu'en contrepartie il faut pouvoir s'appuyer sur une organisation policière au niveau du renseignement et du terrain. Il s'agit de lutter contre le crime organisé et Genève ne peut pas le faire seul. Les délinquants viennent en toute impunité voler à Genève. Il pense qu'il faut organiser des opérations « coup de poing » en coordination avec la France pour faire cesser ce supermarché qu'est devenu Genève. Au niveau du contrôle aux frontières, beaucoup de petites frontières sont fermées la nuit mais cela n'empêche pas les délinquants de rentrer par d'autres moyens. L'objectif est d'avoir une certaine traçabilité sur ces gens-là afin de les arrêter lorsqu'ils rentrent chez eux après avoir commis leurs méfaits

Un député (S) pense que l'arrestation de ces gens-là ne peut se faire que grâce à Schengen et la collaboration entre les polices, les informations s'échangeant plus rapidement et la traçabilité des délinquants étant facilitée. La résolution proposée déstabilise en fait l'équilibre créé par Schengen. Il fait aussi remarquer qu'il s'agit de frontières de Schengen et non pas de frontières internes comme la résolution propose de le faire. Pour arrêter de gros bandits, il n'y a pas besoin de cette résolution, les autorités fédérales ont tous les moyens en cas de crises graves pour pouvoir fermer la frontière et prendre des mesures.

M. Ivanov rappelle que des pays comme la Grèce, la Hongrie ou la Bulgarie ferment leur frontière sans demander l'avis de personne à cause des problèmes migratoires. Il prend également l'exemple de la Belgique.

Le président remercie M. Ivanov d'avoir présenté cette résolution. La commission prend congé de lui.

### **Discussion interne sur la suite des travaux :**

Un député (MCG) propose l'audition du maire de Perly-Certoux. Il souhaite entendre les personnes concernées pour avoir un retour utile avec les personnes concernées.

Un député (PDC) n'est pas défavorable à l'audition du maire de Perly-Certoux. Par rapport à la résolution, il relève un problème de proportionnalité et de compétence ; il ne faut pas remettre en cause les accords de Schengen, les événements de Paris en décembre 2015 ne peuvent pas être comparés aux incidents graves de Perly-Certoux. Il ne souhaite pas inviter le Conseil fédéral à fermer les frontières suisses ou même genevoises.

Un député (EAG) partage les avis précédents. Il propose d'entendre le conseiller d'Etat en charge afin de savoir si des mesures ont déjà été prises.

Un député (S) ne souhaite pas envoyer une telle résolution à Berne.

Un député (UDC) est d'accord sur le fait d'interpeller le Conseil d'Etat plutôt que le Conseil fédéral, bien qu'il soit signataire de la résolution. Il relève qu'à Genève, il y a un problème de sécurité, il ne s'agit pas uniquement d'incidents. La criminalité ne fait qu'augmenter et il souhaiterait demander des statistiques au département. Il préfère défendre les citoyens en fermant les frontières. Il explique que « les petits délits » ont un impact fort sur les personnes âgées notamment. En effet, la moitié des personnes âgées victimes d'arrachages de sac à main meurt dans les 6 mois. Selon lui, il y a un vrai problème de criminalité à Genève.

Une députée (Ve) souhaite entendre le conseiller d'Etat concerné. Elle fait remarquer pour le procès-verbal que les termes « étranger » et « transfrontalier » ne veulent pas dire la même chose et que la nationalité n'est pas un facteur qui permet d'expliquer la criminalité.

Le président met aux voix la proposition d'auditionner le maire de Perly-Certoux :

Oui :	9 (1 EAG ; 2 S ; 1 Ve ; 2 PDC ; 1 UDC ; 2 MCG)
Non :	0
Abstentions :	5 (1 S ; 4 PLR)

**La proposition d'auditionner le maire de Perly-Certoux est acceptée.**

Le président met aux voix la proposition d'auditionner le conseiller d'Etat en charge :

Oui :	11 (1 EAG ; 2 S ; 1 Ve ; 2 PDC ; 2 PLR ; 1 UDC ; 2 MCG)
Non :	0
Abstentions :	3 (1 S ; 2 PLR)

**La proposition d'auditionner le Conseiller d'Etat est acceptée.**

Un député (S) propose l'audition du maire d'Annemasse étant donné que le CEVA va de Pont-Rouge jusqu'à Annemasse. Il rappelle que la criminalité peut aller « des deux côtés ».

Le président met aux voix la proposition d'auditionner le maire d'Annemasse :

Oui :	5 (1 EAG ; 2 S ; 1 Ve ; 1 UDC)
Non :	8 (2 PDC ; 4 PLR ; 2 MCG)
Abstention :	1 (1 S)

**La proposition d'auditionner le maire d'Annemasse est refusée.**

### **Audition de M. Steve Delaude, ancien maire de la Commune de Perly-Certoux et réélu au conseil administratif**

Le président souhaite la bienvenue à M. Steve Delaude, ancien maire de la commune de Perly-Certoux et réélu au conseil administratif. Il lui cède la parole.

M. Delaude précise être pour un renforcement des contrôles aux frontières d'une manière générale. Il précise que les événements récents de Perly ont été une situation nouvelle et que la commune n'avait jamais été confrontée à des tels cas ; la criminalité se limitait jusqu'à présent à de « petits larcins », cambriolages et vols de scooter, infractions qui sont monnaie courante dans toutes les communes genevoises proches de la frontière. Il y a quelques mois, il y a eu une déferlante d'agressions de jeunes sur le territoire communal. Il est conscient que cela représente peu à l'échelle du canton, cependant pour une commune comme Perly, cela a généré un certain traumatisme au niveau de la population. La situation a été assez complexe à gérer et il a eu l'impression d'avoir peu de moyens d'actions en comparaison à son homologue français qui avait un contact direct sur les forces de l'ordre qui lui remontaient des informations. Il déplore que les choses se passent autrement à Genève même si la police genevoise a été très à l'écoute des demandes formulées. Il ajoute avoir un contact beaucoup plus direct avec la police municipale qu'avec la police de proximité. Le manque d'information était

très difficile, il ne savait pas ce qu'il se passait et les habitants avaient l'impression que rien n'était fait, ce qui a augmenté le niveau d'inquiétude.

M. Delaude poursuit et explique que cette vague d'agressions n'a pas d'explication. Il explique avoir eu peur à un moment donné qu'une expédition punitive ne se prépare : il a heureusement pu intervenir à temps auprès de la police de proximité. Il admet avoir traversé une période d'inquiétude extrême ; en effet, des jeunes et des mineurs, arrivant avec des tasers et des airs soft, étaient concernés. Il craignait également que des bandes de jeunes suisses s'allient pour venir défendre les perlysiens. Il précise avoir fait un travail avec les travailleurs sociaux hors murs des villages voisins (Bardonnex, Plan-les-Ouates) pour éviter des règlements de comptes et désamorcer la situation. Il s'est senti soutenu par la police municipale et de proximité avec lesquelles il a développé des choses visibles ou non dans le but de rassurer la population. Il déplore la mauvaise communication sur l'avancement de la situation qui aurait pu permettre de rassurer. Il ne demandait pas des détails personnels sur les personnes arrêtées, mais simplement d'être mis au courant du nombre d'arrestation et de l'avancée de l'enquête. Il comprend que la police est tenue au secret, mais cela l'a empêché de rassurer sa population. Il précise qu'il en a plus appris par le Maire de St-Julien avec qui il collaborait.

Un député (MCG) se demande ce que M. Delaude pense du fait de mettre la police militaire ponctuellement aux frontières ou de réintroduire temporairement un contrôle aux frontières. Il se demande aussi s'il ne faudrait pas avoir un dispositif plus étroit avec la police cantonale en lui donnant des moyens supplémentaires.

M. Delaude lui répond qu'il est difficile pour lui de se positionner. Il rappelle que les gardes-frontières font partie de l'armée, alors il pourrait y avoir une certaine cohérence au soutien de l'armée, même si le soutien d'un autre corps pourrait également faire l'affaire : c'est une question d'entraide. Quant à l'élargissement du nombre de postes de police à Perly, cela n'est pas de son ressort. Il précise cependant ne pas être opposé à avoir un poste de police cantonale ou municipale plus proche de Perly.

Une députée (Ve) a plutôt l'impression que le problème réside davantage dans la communication plutôt que dans l'efficacité : la police a fait son travail correctement sauf que la peur a grandi à Perly suite à une impossibilité d'informer la population sur l'avancée de l'enquête.

M. Delaude confirme que la police a fait son travail, selon lui. Il y a un vrai problème de communication, mais cela relève plutôt du pouvoir judiciaire qui décide du droit de communiquer les informations. Il comprend

que les agents de police n'ont pas voulu prendre le risque de violer le secret de fonction mais il a été surpris d'entendre du Maire de St-Julien qu'une partie des coupables avaient été identifiés, mais qu'ils étaient dans l'attente qu'une demande d'arrestation soit formulée par la Suisse. Suite à ces événements, le préfet de St-Julien s'est montré plus ouvert à des patrouilles de police mixtes.

M. Delaude déplore fortement un manque de communication. Il n'a eu droit à aucune information même sur les choses que la population savait déjà (arrestation sur le fait devant la population). Il rappelle qu'il y a eu plusieurs infractions ; les deux premières ont été considérées comme des événements uniques, mais dès la troisième l'inquiétude a grandi et la police a été prévenue.

La députée (Ve) se demande s'il ne faudrait donc pas travailler à une meilleure collaboration et communication entre les pays voisins plutôt que de réintroduire le contrôle aux frontières. La coopération policière transfrontalière est un des outils principaux de la lutte contre la criminalité transfrontalière.

M. Delaude aime beaucoup l'idée de la collaboration transfrontalière. Il s'agit d'un outil intéressant. Il précise avoir également agité à d'autres niveaux : auprès des travailleurs sociaux français étant donné qu'il s'agit d'un groupe cible relativement jeune. Il rappelle que même avec un contrôle aux frontières et la présence de la police, on ne peut empêcher personne de passer. Il pense que les patrouilles policières sont une bonne solution mais il faut en avoir les moyens, cela a un effet dissuasif. Il estime que dans tous les cas (collaboration policière et renforcement aux douanes), il faut un renforcement des moyens. Il n'a pas de préférence entre les deux solutions, mais la collaboration policière ne rend pas les frontières hermétiques dans tous les cas.

La députée (Ve) comprend qu'il s'agissait de délinquance juvénile. Elle se demande si M. Delaude a été satisfait de la collaboration avec les travailleurs sociaux.

M. Delaude a commencé par un choix policier. Il a rapidement pris contact avec le maire de St-Julien afin d'identifier un potentiel facteur déclencheur : tel n'était pas le cas. Quelques éléments ont pu être dégagés sans être concluants : un durcissement de la pression chez les jeunes en rupture et un réseau de vidéosurveillance qui pourrait repousser la délinquance vers la Suisse. La problématique de Perly est qu'elle est entourée par des villes qui développent des moyens de surveillance bien supérieurs aux siens. Il s'est vite aperçu que les travailleurs sociaux hors murs pouvaient

aussi être une bonne solution. Cependant, il ne sait toujours pas le nombre d'arrestations, le nombre de personnes concernées, si des choses ont pu être évitées en amont, etc. Il aurait été intéressé de savoir si les moyens mis en place ont eu un impact et lequel a été le plus efficace. En étant idéaliste, il espère que les travailleurs sociaux ont eu un fort impact, mais il imagine que la répression a été décisive dans la réalité des faits.

Un député (Ve) comprend qu'il a donc eu affaire à un foyer de délinquance transfrontalière. Il se demande s'il existe des statistiques de la criminalité sur la commune de Perly qui pourraient être comparées à celles d'autres communes proches de la frontière.

M. Delaude indique que Perly a une criminalité assez faible, la commune se trouve probablement dans la moyenne inférieure en terme de criminalité et d'agression. Il s'agissait probablement bien d'un foyer : il ne sait pas pourquoi cela s'est produit. Il ne s'est rien passé depuis 8 mois, une certaine sérénité a été retrouvée, mais dès le prochain cas, le coté émotionnel va repartir très haut.

Une députée (S) se demande si, selon lui, il est opportun d'activer une résolution, sachant qu'il est compliqué de faire un bilan sur les moyens utilisés. Les demandes formulées par la résolution vont à l'encontre des conditions du règlement de l'Union européenne.

M. Delaude précise qu'il n'est pas à la base de cette résolution. Pour lui, le résultat compte. Il est difficile de ne pas tomber dans l'amalgame, mais à Perly, les vols commis viennent de France dans 90% des cas : c'est un fait. Quant à la résolution, il souhaiterait plutôt se demander quels pourraient être les moyens à mettre en place pour essayer de diminuer la criminalité. Si activer cette résolution est le seul moyen, il faudrait l'envisager, mais il préférerait privilégier un coté de sécurité policière au niveau des douanes. La situation à Perly n'est pas unique sur le canton mais la résolution regarde l'ensemble du territoire suisse alors il serait opportun de se renseigner sur la situation en Suisse allemande.

Un député (PDC) se demande comment va évoluer la situation et quel est le moral des habitants actuellement. Deuxièmement, il se demande pourquoi les victimes n'ont pas accès au dossier et à l'instruction étant donné qu'elles ont probablement déposé une plainte pénale.

M. Delaude précise que le moral des habitants est bon, le COVID ayant probablement bien aidé, la situation est à nouveau calme. Il précise que c'est surtout la multiplicité des cas qui a rendu la chose compliquée à gérer. De plus, il admet que certaines réactions d'habitants ont peut-être été trop fortes.

Quant à l'accès au dossier, il explique qu'étant donné que cela relève de la justice des mineurs, l'accès au dossier est plus complexe.

Un député (S) constate qu'il y a de la délinquance juvénile dans toutes les communes. Il précise que cette résolution vise à remettre en cause l'application des accords Schengen pour assurer la sécurité nationale et compare cette situation avec les attentats vécus en France ; il trouve cette comparaison scandaleuse, il ne peut pas y avoir de comparaison entre ces deux situations. Il se demande si la fermeture des frontières permettrait réellement de régler cette délinquance juridique.

M. Delaude pense également que l'argumentaire est à revoir. Bien que les événements aient été choquants pour les habitants, il faut comparer ce qui est comparable. Il ne pense pas qu'il faille fermer les frontières du pays, par contre un renforcement de présence aux frontières pourrait être bénéfique. Personnellement, il n'avait pas besoin d'être rassuré, il voulait que le calme revienne et que les habitants soient en sécurité mais il explique que la présence de patrouille régulière offre un sentiment de sécurité. Il ne souhaite évidemment pas faire voler en éclat les accords de Schengen, mais un renforcement de présence et de contrôle pourrait être positif.

Un député (EAG) demande s'il est favorable à cette résolution. La résolution demande au Conseil fédéral de réintroduire le contrôle aux frontières et de demander un soutien ponctuel de la police militaire

M. Delaude comprend que la résolution demande une augmentation des contrôles et de remettre une présence permanente aux douanes. Selon sa compréhension, cela signifie plus de douaniers qui patrouillent épaulés éventuellement par la police militaire et plus de contrôles. Ces propositions semblent être intéressantes, mais il est contre la fermeture des frontières.

Un député (UDC) annonce qu'il rédigera un amendement pour restreindre le renforcement des contrôles aux frontières genevoises. Il se demande si les contrôles ont été renforcés aux douanes avec le COVID.

M. Delaude indique que la douane était fermée durant la période de confinement. Les douaniers ont fait leur travail. Apparemment, les contrôles étaient plus légers du côté français. Il n'a pas de statistiques.

Un député (PLR) retient que la résolution demande de réintroduire le contrôle aux frontières et propose un délai de 10 jours en plus de faire appel à l'armée. Il trouve que solliciter cela auprès le Conseil fédéral est « sortir l'artillerie lourde » ce qui n'est pas nécessaire.

M. Delaude répond que dans le cas de Perly, une réintroduction temporaire des contrôles durant 10 jours n'aurait pas été suffisante dans tous les cas étant donné que les agressions se sont déroulées sur plusieurs mois.

## Discussion interne

Le président cède la parole au député (UDC) sur son amendement concernant la R 902.

Le député (UDC), faisant suite à l'audition du Conseil administratif de Perly-Certoux, a déposé un amendement général qui remplace les actuelles invites, ce afin que la commission puisse se focaliser sur la problématique genevoise en faisant attention aux Accords de Schengen. Il déplore que les délinquants à Genève puissent repartir de l'autre côté de la frontière sans difficulté car il n'y a pas de contrôle. Il souhaite que des contrôles soient mis en place afin d'au mieux éviter leur entrée sur le territoire genevois ou de pouvoir les arrêter à leur sortie. Il revient sur les déclarations de M. Delaude qui expliquait que la criminalité transfrontalière était monnaie courante dans toutes les communes genevoises. Il rappelle qu'il est question de cambriolages, de vols de scooters, de braquages de banques, d'attaques de fourgons blindés et de trafics de stupéfiants. Cette résolution vise à renforcer le contrôle aux frontières d'une manière générale, ce qui est nécessaire à son avis. Il explique que les événements de 2019 à Perly ont traumatisé la population et qu'il ne faut pas prendre cette inquiétude à la légère.

Le député (UDC) poursuit et explique que l'invite de M. Ivanov voulait introduire temporairement le contrôle aux frontières pour garantir la sécurité intérieure et envisager un soutien ponctuel de force complémentaire comme la police militaire ou les gardes-frontières. Il propose un amendement qui demande au Conseil d'Etat :

*« de renforcer la présence sécuritaire, préventive et curative, aux abords des frontières du canton, de renforcer la coordination et la coopération avec les autorités partenaires suisses et étrangères (corps de police, fedpol, douane, Secrétariat d'Etat aux migrations, etc.) afin de protéger efficacement la population face à une criminalité transfrontalière omniprésente (Application des art. 18, 20 et 42 Cst/GE) ».*

Le député (UDC) propose d'autres modifications, destinées au Conseil fédéral :

*Leur rappeler qu'en plus des délits habituels commis contre le patrimoine, des personnes âgées ont été victimes d'agressions physiques gratuites dans une commune proche de la frontière. Que les victimes ont été traumatisées, que les auteurs ont pu prendre facilement la fuite à travers une frontière non surveillée ;*

*Leur rappeler la détermination du Grand Conseil genevois à refuser la barbarie, à lutter contre la criminalité ;*

*Leur rappeler le droit de la population genevoise à refuser la barbarie, à lutter contre la criminalité transfrontalière et à protéger efficacement sa population ;*

*Leur rappeler le droit de la population genevoise à vivre en sécurité. Rappeler le rôle du Corps des gardes-frontières (Cgfr) qui accomplit des tâches à l'échelle nationale dans les domaines de la douane, mais également de la sécurité et de la migration, à la frontière et dans l'espace frontalier.*

*A exiger de la Confédération qu'elle prenne ses responsabilités et accorde une augmentation significative des effectifs de garde-frontières attribués au canton de Genève, afin de protéger les habitants d'une criminalité frontalière omniprésente.*

Un député (MCG) se dit gêné par ces invites. L'audition du maire de Perly était en lien avec une toute autre résolution étant donné qu'elle invitait à envisager un soutien ponctuel de la police militaire. La dernière invite de la résolution ne lui pose pas de problème. L'avant-dernière invite a été pratiquée pendant plusieurs mois à cause du COVID et ne le dérange pas. Par contre, les invites proposées ce soir sont complètement différentes et ne sont pas en adéquation avec ce qui a été présenté par M. Delaude. Il soutiendra la résolution de base car elle est raisonnable. Il pense qu'il faudrait réinviter M. Delaude et le re-questionner sur les nouvelles invites avant de se positionner.

Un députée (PLR) rappelle qu'il avait lui-même proposé un amendement, qui supprimait le terme de "police militaire". Il précise d'ailleurs que les mois suivants lui ont donné raison étant donné que des bataillons d'infanterie étaient aux frontières en soutien des garde-frontières et non pas la police militaire. Il partage les propos du député (MCG) car les invites ont été entièrement remaniées et ne correspondent plus à ce qui a été travaillé. Il faudrait donc réentendre la commune et le magistrat en charge de la sécurité. Il mentionne une commune du Jura qui souhaite fermer ses frontières avec la France la nuit. Il constate de manière factuelle que la fermeture des frontières a eu un impact positif sur le nombre de cambriolages dans le canton. A titre personnel, il serait favorable à ce que certains postes de douane soient fermés de nuit pour assurer la sécurité des habitants avoisinants. Il ne veut pas faire d'amalgames, mais on ne peut pas nier qu'une partie significative de la criminalité du canton provient de l'extérieur du canton. Il rappelle son amendement qui s'adresse au Conseil d'Etat et non pas au Conseil fédéral : *« Invite le Conseil d'Etat à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité dans les régions frontalières genevoises, notamment en sollicitant du Conseil fédéral :*

- *La réintroduction temporaire du contrôle aux frontières en vue de garantir la sécurité intérieure et l'ordre public, comme le prévoit le code frontières Schengen ; et*
- *En cas de nécessité, conformément à l'article 112, alinéa 2 Cst-GE, l'appui du corps des garde-frontières et de l'armée à des fins civiles. »*

Un député (Vert) pense que le Conseil d'Etat est conscient de la responsabilité qui est la sienne. Il refuse d'entrer en matière sur cette résolution.

Une députée (S) relève que le problème du texte de base non remanié était le contrôle aux frontières. En effet, les critères des bases légales existantes ne sont pas remplis pour établir le contrôle aux frontières, notamment une atteinte prévisible et une menace concrète et vraisemblable. Elle a l'impression que le terme n'est plus utilisé dans l'amendement pour ne plus qu'il pose problème alors que la solution reste la même.

Un député (UDC) insiste sur le fait qu'il est important de déployer du personnel aux frontières et ce de manière permanente. Il ne pense pas aller en contradiction avec M. Delaude qui souhaite aussi augmenter la sécurité. Il ne pense pas qu'une solution temporaire serve à quelque chose. Il précise qu'il est également favorable à l'amendement du député PLR, mais il faut qu'une solution soit traitée.

Une député (S) annonce que son groupe n'entrera pas en matière sur cet objet. Elle estime que la permanence des contrôles aux frontières doit être exclue vu les Accords de Schengen. De plus, les réponses du Conseil fédéral concernant le corps des gardes-frontières sont assez claires en la matière.

Le président propose de procéder au vote. Il n'y a pas d'opposition.

Le président met aux voix l'amendement proposé par un député (UDC) :

Oui :	1 (1 UDC)
Non :	12 (3 S ; 2 Ve ; 2 PDC ; 4 PLR ; 1 EAG)
Abstentions :	2 (2 MCG)

**L'amendement proposé est refusé.**

Le président met aux voix l'amendement proposé par un député (PLR) :

Oui :	7 (2 MCG ; 4 PLR ; 1 UDC)
Non :	8 (3 S ; 2 Ve ; 2 PDC ; 1 EAG)
Abstention :	0

**L'amendement proposé est refusé.**

Le président met aux voix la R 902 telle qu'initialement présentée :

Oui : 3 (2 MCG ; 1 UDC)

Non : 8 (3 S ; 2 Ve ; 2 PDC ; 1 EAG)

Abstentions : 4 (4 PLR)

**La R 902 telle qu'initialement présentée est refusée.**

La majorité de la commission vous invite à refuser cette résolution.

## **Proposition de résolution (902-A)**

**pour des mesures urgentes contre la criminalité transfrontalière (Ne laissons pas tomber Perly-Certoux !)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- les agressions brutales et gratuites dont ont été victimes des habitants de Perly-Certoux, principalement des personnes âgées ;
- que les agresseurs proviennent de l'autre côté de la frontière et tirent avantage de l'absence de contrôles aux frontières pour fuir ;
- le traumatisme laissé par ces agressions à la population perlusienne ;
- que la police s'estime débordée et que la police municipale n'est pas armée ;
- les divers actes de violence survenus dans plusieurs régions frontalières de Suisse ;
- que la population de ces régions frontalières est inquiète et exige de la Confédération, en collaboration avec les cantons, qu'elle assume les responsabilités qui sont les siennes en matière de sécurité des frontières ;
- qu'en cas de grandes manifestations ou de menace particulière, les Etats Schengen peuvent temporairement réintroduire des contrôles systématiques aux frontières intérieures ;
- l'art. 2 ch. 2 de la convention d'application de l'accord de Schengen du 19 juin 1990 à teneur duquel une partie contractante peut rétablir des contrôles frontaliers lorsque l'ordre ou la sécurité nationale l'exige ;
- que le règlement UE 2016/399 prévoit que la réintroduction du contrôle aux frontières intérieures peut exceptionnellement être nécessaire en cas de menace grave pour l'ordre public ou la sécurité intérieure ;
- que le corps des gardes-frontière a déjà pu bénéficier par le passé de l'appui de membres de la Sécurité militaire (LITHOS),

demande au Conseil fédéral

de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité dans les régions frontalières, notamment :

- en réintroduisant temporairement le contrôle aux frontières suisses en vue de garantir la sécurité intérieure et l'ordre public, comme le prévoit le code frontières Schengen ;
- en envisageant le soutien ponctuel de la police militaire au corps des gardes-frontière.

*Date de dépôt : 13 octobre 2020*

## RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

### **Rapport de M. Marc Falquet**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La violence gratuite dont ont été victimes les habitants de Perly durant l'automne 2019 est inacceptable. La population s'est déplacée en nombre (500) pour assister à un débat en présence de la douane et de la police. D'après des personnes présentes, la population était fâchée, avec un sentiment d'abandon, de solitude, face à ces agressions gratuites, notamment à l'encontre de personnes âgées.

Genève est un canton frontière, qui souffre d'un manque latent de présence sécuritaire préventive et dissuasive aux abords des frontières. La criminalité transfrontalière est une réalité que nous devons prendre au sérieux.

Cette résolution a l'avantage d'aviser et de sensibiliser les autorités fédérales sur les lacunes sécuritaires du canton de Genève, entouré par la frontière et qui subit journalièrement une criminalité transfrontalière.

L'invite principale demande au Conseil fédéral de réintroduire temporairement le contrôle aux frontières suisses, en vue de garantir la sécurité intérieure et l'ordre public, comme le prévoit l'article 15 du code frontières Schengen :

*Art. 15 En cas de menace grave à leur ordre public ou à leur sécurité intérieure, les Etats membres devraient également avoir la possibilité de réintroduire temporairement le contrôle aux frontières à leurs frontières intérieures. Il convient de fixer les conditions et les procédures y afférentes, afin de garantir le caractère exceptionnel de la mesure et le principe de proportionnalité. L'étendue et la durée du contrôle aux frontières devraient être limitées au strict minimum nécessaire pour répondre à cette menace.*

La criminalité transfrontalière, dont les événements de Perly sont un exemple, nous paraît être une raison largement suffisante pour demander la réintroduction provisoire des contrôles aux frontières, prévus et permis dans

le code frontières Schengen. Il ne s'agit pas de remettre en cause les accords de Schengen, mais d'appliquer une disposition du règlement qui permet de réintroduire provisoirement les contrôles aux frontières, afin de rétablir la sécurité intérieure.

A cet égard, l'audition de l'ancien maire de Perly est révélatrice. Les vols commis dans sa commune viennent à 90% de la France, selon le magistrat. Celui-ci est favorable au renforcement de la présence sécuritaire aux frontières, en précisant que des patrouilles régulières offrent un sentiment de sécurité. Il a précisé que les villageois ont subi un véritable traumatisme suite aux vagues d'agressions gratuites, durant plusieurs mois, exceptionnelles à Perly, mais monnaie courante à Genève, selon le magistrat.

Ce dernier a souligné le manque de communication entre les autorités cantonales et sa commune. Il a déploré que le maire de Saint-Julien soit mieux informé des suites de l'enquête que les autorités de Perly.

La communication et la collaboration transfrontalière doivent être effectivement améliorées, dans le but de prévenir les délits, dissuader les délinquants potentiels et permettre d'arrêter et de mettre hors d'état de nuire un maximum de délinquants.

La frontière devrait remplir son rôle important de filtre contre la criminalité. Il est temps de lui redonner cet attribut essentiel permettant de préserver la sécurité de la population.

Un commissaire (PLR) souhaite recentrer cette résolution à l'attention du Conseil d'Etat et dépose l'amendement ci-dessous, soutenu par la minorité :

*« invite le Conseil d'Etat*

*à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité dans les régions frontalières genevoises, notamment en sollicitant du Conseil fédéral :*

- la réintroduction temporaire du contrôle aux frontières en vue de garantir la sécurité intérieure et l'ordre public, comme le prévoit le code frontières Schengen ; et*
- en cas de nécessité, conformément à l'article 112, alinéa 2 Cst-GE, l'appui du corps des gardes-frontières et de l'armée à des fins civiles. »*

Le rapporteur de 1<sup>re</sup> minorité propose également un amendement général :  
« invite le Conseil d'Etat

- à renforcer la présence sécuritaire, préventive et dissuasive aux abords des frontières du canton, à renforcer la coordination et la coopération avec les autorités partenaires suisses et étrangères (corps de police, fedpol, douane, Secrétariat d'Etat aux migrations, etc.) afin de protéger efficacement la population face à une criminalité transfrontalière omniprésente (application des art. 18, 20 et 42 de la constitution genevoise) ;
- à transmettre au Conseil fédéral :
  - la vive inquiétude des habitants, des communes frontalières et des autorités du canton de Genève, face à la violence gratuite et la criminalité transfrontalière omniprésente facilitées par un important manque d'effectifs de gardes-frontière aux abords des frontières terrestres du canton ;
  - le droit de la population genevoise à vivre en sécurité, ainsi que le rôle du corps des gardes-frontière (Cgfr) qui accomplit des tâches à l'échelle nationale dans les domaines de la douane, mais également de la sécurité et de la migration, à la frontière et dans l'espace frontalier ;
- à inviter la Confédération à prendre ses responsabilités en accordant une augmentation significative des effectifs de gardes-frontière attribués au canton de Genève. »

La 1<sup>re</sup> minorité vous propose d'accepter, dans sa version originale ou amendée, cette résolution qui vise à prendre des mesures pour mieux protéger la population face à la criminalité.

*Date de dépôt : 13 octobre 2020*

## RAPPORT DE LA SECONDE MINORITÉ

### **Rapport de M. François Baertschi**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

L'insécurité a pris des proportions incroyables en France, comme chacun peut le constater en suivant l'actualité rapportée par les médias. De ce fait, ni la France voisine ni Genève ne sont épargnés par cet « ensauvagement » dont a parlé avec pertinence le président hexagonal, Emmanuel Macron.

Les agressions qui ont été constatées dans la commune de Perly-Certoux, du fait d'individus ultraviolents provenant de France voisine, sont un signal inquiétant. Cela signifie que Genève doit poursuivre dans l'action consistant à protéger la population au moyen de dispositifs policiers conséquents. Dans la réalité du Grand Genève de 2020, il est indispensable de tenir compte du développement des transports publics transfrontaliers qui, s'ils ne sont pas bien gérés, peuvent conduire à un développement de l'insécurité et à toutes les dérives.

La politique, menée depuis des décennies pour supprimer les frontières et la protection qui en découle, montre au fil des années ses conséquences désastreuses. Le MCG s'y oppose. Il s'engage depuis des années pour protéger les habitants genevois autant sur le marché du travail que face à l'insécurité internationale qui est tout aussi menaçante.

Ce qui s'est déroulé à Perly-Certoux est révélateur de cette dangereuse dérive que suit le canton de Genève et la Suisse, dont les autorités n'ont pas le courage d'affirmer suffisamment cette simple volonté : vivre en paix, sans violence. Cette détermination, il convient aujourd'hui de l'affirmer de manière encore plus catégorique afin de défendre notre République genevoise. Du fait de la géographie, nous sommes particulièrement exposés ; du fait de notre histoire, nous disposons d'une tradition démocratique qui nous permet de résister.

Une résolution est avant tout une affirmation, c'est pourquoi le MCG soutient ce texte malgré un certain nombre de faiblesses.

Si, sur la forme, cette résolution, ainsi que son amendement, sont maladroits et les solutions proposées ne sont pas vraiment pertinentes, il est néanmoins important de la suivre afin de donner un signal fort. En effet, l'insécurité frontalière doit être combattue avec conviction en exprimant une détermination.

Ainsi, diverses actions doivent être entreprises afin de lutter contre la criminalité internationale : protéger la population par un dispositif sécuritaire efficace, disposer d'un système carcéral crédible avec une nouvelle prison du type des Dardelles, exprimer une volonté à l'égard des malfrats et autres délinquants qui sont attirés par la prospérité genevoise. Il faut leur faire comprendre clairement que le crime n'a pas sa place ici, si ce n'est derrière les barreaux, en évitant bien évidemment de créer des « prisons ouvertes » du type « Club Med », comme le demande une motion votée par ce Grand Conseil.

A Genève, il n'y a plus de place pour les bisounours et les laxistes.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de soutenir la présente proposition de résolution.